

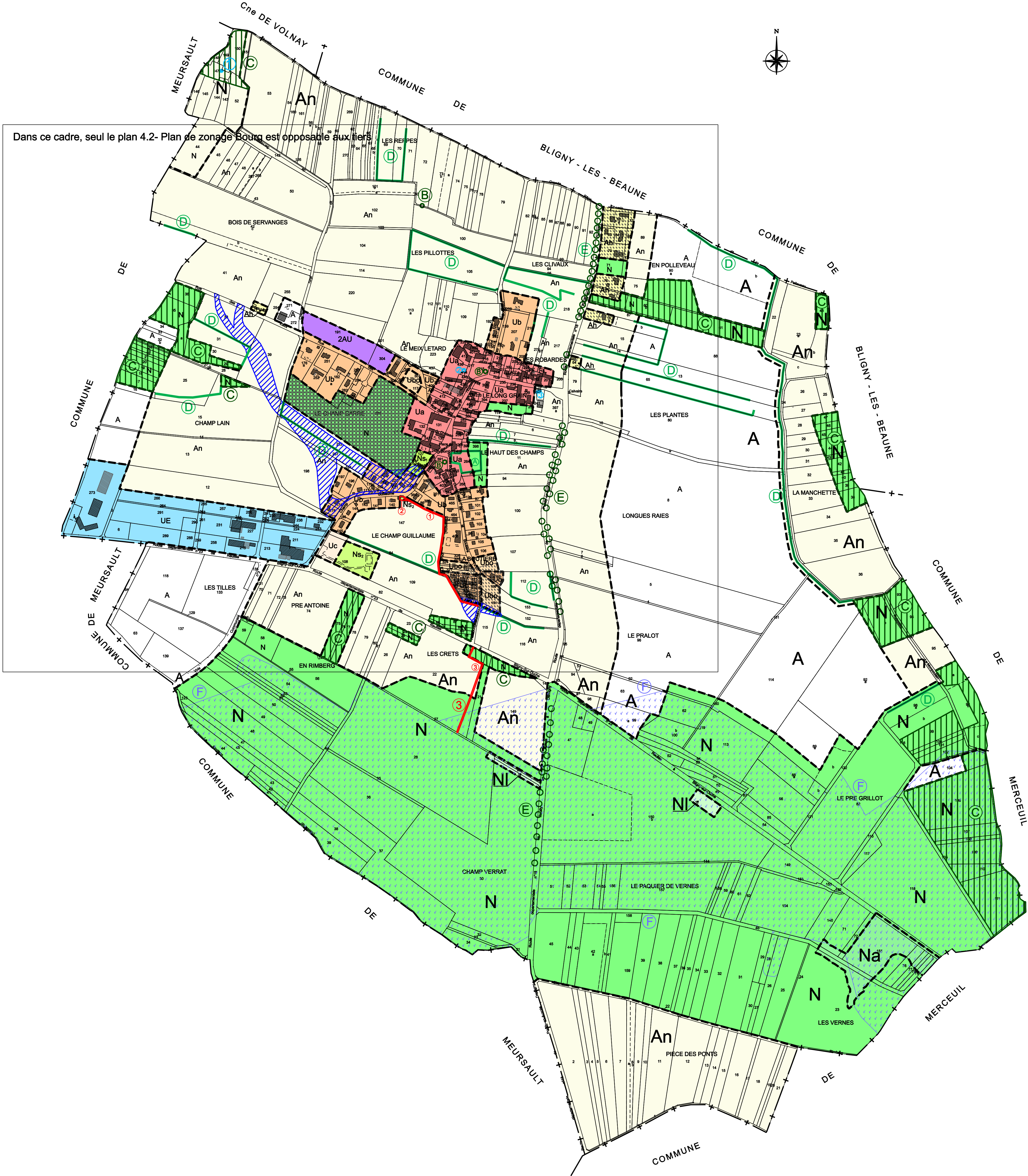
PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION - Approbation

4.1- Plan de zonage
Territoire communal au 1/5000

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le 20.12.2018 Le Maire Paul Becker	Approuvé le 18-03-1993 Révisé le 24-04-2008 Révisé le 20-12-2018
---	--

REQUA LA
SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC 2018
DE BEAUNE

Dans ce cadre, seul le plan 4.2- Plan de zonage Bourg est opposable aux tiers



- [U] ZONES URBAINES**
- Ua : Secteur de la zone urbaine correspondant au bourg ancien
 - Ub : Secteur de la zone urbaine correspondant au développement plus récent du bourg
 - Ubo : Secteur soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Uc : Secteur de la zone urbaine destinée à accueillir des équipements publics
 - Ue : Zone urbaine réservée aux activités économiques
- [AU] ZONES A URBANISER**
- 2AU : Zone à urbaniser inconstructible à vocation principale d'habitat.
- [A] ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Ah : Zone agricole constructible sous conditions
 - An : Zone agricole non constructible
- [N] ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle
 - Na : secteur destiné à l'accueil général du site des étangs
 - Nh : secteur destiné à l'hébergement du site des étangs
 - Ni : secteur destiné à des aménagements publics liés à la nature, au sport et aux loisirs
 - Ns : secteur destiné à recevoir des équipements touristiques, sportifs ou de loisirs
- Zone inondable**
- Risque de remontée de la nappe phréatique**
- Espace boisé classé**
- ①** Eléments remarquables répertoriés au titre de l'article 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Eléments remarquables répertoriés au titre de l'article 151-23 du Code de l'Urbanisme :
- (A)** - parc remarquable
 - (B)** - arbre remarquable
 - (C)** - bosquet
 - (D)** - haie
 - (E)** - alignement d'arbres
 - (F)** - zone humide
- ①** Emplacement réservé

N° d'ordre	Affectation	Désignation cadastrale	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une liaison douce le long du ruisseau le Riol	ZB n° 147p-84p-109p	1 280 m²	Commune
2	Aménagement d'un square public	ZB n° 147p	140 m²	Commune
3	Aménagement d'une liaison douce afin de relier le bourg aux étangs d'Or	ZB n° 22p	935 m²	Commune